

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 janvier 2014

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1670)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 630

présenté par  
M. Goldberg

-----

**ARTICLE 41**

Compléter l'alinéa 19 par les mots :

« dédié à la lutte contre l'habitat indigne et les bâtiments dangereux ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à préciser les missions du service intercommunal d'hygiène et de santé.